

„ d'abandonner aux capteurs ses droits aux  
 „ effets & marchandises saisis dans les isles  
 „ de St. Eustache & de St. Martin; mais  
 „ que les colons en ces isles seroient assurés  
 „ dans la possession de leurs plantations, es-  
 „ claves, maisons, & ameublemens „. Les  
 négocians furent très-peu contens de cette ré-  
 ponse, qui abandonne la principale partie des  
 biens des particuliers au pillage, puisque  
 l'isle de St. Eustache, n'étant qu'un rocher  
 stérile, est riche en magasins mais non en  
 plantations & ne produit pas au-delà de 600  
 barrils de sucre par an. Il fut donc résolu  
 de s'adresser à ce sujet directement au Roi,  
 en lui présentant une requête. L'on prétend,  
 que les négocians anglois sont d'autant plus  
 intéressés à obtenir l'effet de leurs instances,  
 qu'une grande partie des marchandises, saisies  
 dans les possessions hollandoises, leur appar-  
 tiennent & y avoient même été apportées  
 par des navires, qui ont fait partie du con-  
 voi de Sir Samuël Hood.

Un de nos armateurs aiant pris & amené  
 à Penfance un paquebot françois venant de  
 l'isle Maurice, la malle qu'il avoit à bord  
 fut jettée dans la mer; mais par des lettres  
 particulieres & des gazettes de cette isle,  
 trouvées à bord, on a appris des nouvelles  
 fort affligeantes pour notre compagnie des  
 Indes. Elles portent qu'au mois de Juillet  
 dernier Hider Ali aiant assemblé dans le Car-  
 natic une armée composée d'Asiatiques au  
 nombre de 60,000 hommes d'infanterie & de  
 20,000 de cavalerie, il avoit assiégé Arcot;